

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 21 juin 2023.

Étaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL; MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Représentation de :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL

Excusée : SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	32
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 072/2023

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTES POUR CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS



Délibération n° 072/2023

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTES POUR CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L452-47 ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date 9 février 2023, approuvant le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 20 juin 2023 ;

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la collectivité, il est nécessaire de créer un poste de responsable du service marchés publics et des affaires juridiques ;

En effet, un nombre important de marchés publics sont à préparer tous les ans (entre 25 et 30 ont été identifiés pour 2023). Cela nécessite un temps administratif conséquent pour la préparation, le suivi et l'exécution de ces marchés publics (accompagnement des services dans la définition des besoins, dans le choix des procédures et dans la rédaction des pièces constitutives des dossiers, suivi des notifications, révisions de prix, avenants, OS, sous-traitance, rédaction ou participation à la rédaction des PV, rapports d'analyse)

Par ailleurs, les services de la collectivité sont de plus en plus confrontés à des questions en matière juridique, dans tous les domaines d'activités. Ils ont besoin d'être accompagnés dans l'élaboration et le suivi des actes juridiques et/ou administratifs. Il est nécessaire d'avoir une veille juridique.

Par conséquent, il est proposé de transformer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives (poste de maître-nageur) figurant dans le tableau des effectifs, par un poste de rédacteur territorial, pour créer un poste de responsable du service marchés publics et affaires juridiques, à compter du 1^{er} octobre 2023.

La transformation de ce poste figure dans le tableau ci-dessous :

TRANSFORMATIONS DE POSTES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Educateur des activités physiques et sportives	-1	rédacteur territorial	1
--	----	-----------------------	---

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20230627-072-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Publication : 30/06/2023

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT (au 01/10/2023)

GRADE OU EMPLOIS	NB DE POSTE PAR CATÉGORIE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TOTAL DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS
Administrative	23	21	2	23	22,70
Attaché	1		1	1	
Attaché principal	1	1		1	
Redacteur	3	3		3	
Rédacteur principal 1ère classe	3	2	1	3	
Rédacteur principal 2ème classe	1	1		1	
Adjoint administratif	10	10		10	
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3		3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1		1	
Animation	2	2	0	2	2,00
Animateur	2	2		2	
Médico-social	2	2	0	2	2,00
Educateur jeunes enfants	1	1		1	
Educateur jeunes enfants 1ère classe	1	1		1	
Sportive	3	3	0	3	3,00
Educateur APS	1	1		1	
Educateur APS principal 2ème classe	1	1		1	
Educateur APS principal 1ère classe	1	1		1	
Technique	29	25	4	29	25,60
Ingénieur					
Technicien	2	2		2	
Technicien principal 1ère classe	1	1		1	
Technicien principal 2ème classe	5	5		5	
Adjoint technique	15	12	3	15	
Adjoint technique principal 1ère classe	5	4	1	5	
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1		1	
Total général	59	53	6	59	55,30

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'APPROUVER** la transformation du poste figurant ci-dessus, dans le tableau, pour créer le poste de responsable du service marchés publics et des affaires juridiques ;
- **D'APPROUVER**, à compter du 01/10/2023, le tableau des effectifs mis à jour, figurant ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique
La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE